

Déclaration liminaire du Snec-CFTC à la CCM du 5 juillet 2022

Madame la Présidente,

Mesdames Messieurs les membres de la commission consultative mixte,

En début d'année scolaire 2021/2022, le Snec-CFTC avait alerté le SRH sur les retards de traitement administratif, régularisation de rémunération ou autres problèmes de reclassement que subissaient de nombreux enseignants des lycées agricoles privés.

En cette fin d'année, nous soulevons encore ces problèmes, malgré les efforts réalisés par le Ministère et des réponses plus rapides aux questions soulevées, car certaines situations piétinent et elles sont très mal vécues par les collègues concernés. Nous espérons qu'à la rentrée prochaine, les gestionnaires au SRH seront au complet et qu'aucune région ne pâtira d'un poste laissé vacant.

Ensuite, alors qu'une nouvelle promotion de lauréats des concours internes est sortie, nous voulons avoir la certitude que leur reclassement se fera bien en prenant en compte tous leurs services en catégorie 3, pour ceux qui ont été recrutés avant janvier 2021, date d'effet de la nouvelle grille.

Par ailleurs nous souhaiterions savoir si la question de la rupture conventionnelle a enfin trouvé un vecteur législatif et que ce droit soit enfin ouvert pour les agents contractuels de droit public du MASA en 2023. Ce que nous demandons est simplement la parité avec les enseignants du MENJ et du MASA qui en bénéficient déjà.

Enfin, et en relation directe avec un des points de cette CCM, le Snec-CFTC propose que soit discuté la possibilité d'ouvrir une liste d'aptitude exceptionnelle pour une année supplémentaire.

Au nom du Snec-CFTC, je vous remercie de votre écoute.

Stéphane PRUDET

Élu à la CCM